**Corrigé Type de l’Examen de DTL**

**Réponse 1 : ( 9 pts)**

**Le texte littéraire «sacralisé» : la méthode dite traditionnelle**

D’abord la période de *sacralisation* du texte littéraire, qui correspond à ce que l’on désigne généralement par *méthodologie traditionnelle.* Une méthodologie héritée de l’enseignement des langues anciennes (latin et grec) basée sur la méthode dite grammaire. Elle est apparue au cours du premier tiers du XVIIe siècle, le latin, supplanté par le français.

Les finalités assignées à son enseignement consistent à entraîner les élèves à maîtriser les règles grammaticales de la langue grâce, notamment, à la pratique du thème. Puis l’étape suivante est plus axée sur la culture : sont alors proposés des exercices de version sur des morceaux choisis de grands auteurs.

**Période de remises en cause méthodes : Les méthodes audio-orales et audiovisuelles**

Les méthodes audio-orales et audiovisuelles désacralisent la littérature et la font descendre de sonpiédestal. À partir des années soixante, elle va se retrouver évincée des supportsd’apprentissage. Ainsi, l’enseignement du français n’a pas pour objet immédiat ni nécessaire de mettre l’élève en mesure de lire, mais de lui faire acquérir un moyen de communication nouveau.

On remet au premier plan la connaissance pratique de la langue pour faire face à l’expansion de l’anglais, devenu la première langue de communication internationale. Il ne s’agit plus d’apprendre le français par et pour la littérature mais comme un moyen vivant de communication.

La littérature apparaît aussi comme trop éloignée de l’usage quotidien de la langue qui est désormais visé. L’introduction trop précoce de la littérature est jugée inefficace et on conseille de ne l’introduire qu’à un stade suffisamment avancé de l’apprentissage. Enfin, les méthodes audiovisuelles mettent en effet au premier plan la culture du quotidien, au détriment de la culture littéraire

**Période de réhabilitation (retour) : Des approches communicatives à aujourd’hui**

Cette période correspond à un retour des textes littéraires dans l’enseignement des langues étrangères, en tant que *document* *authentique* que le texte littéraire fait son retour dans la classe de langue. Il est placé à côté d’articles de journaux, d’affiches publicitaires ou de messages radiophoniques, etc.

La littérature revient à la mode, en effet, dans la didactique du français langue étrangère. On la cite, on s’y réfère, on la vénère ... après l’avoir si longtemps bannie, accusée de tous les mots, le plus grave étant qu’elle ne permettait pas d’apprendre à communiquer.

Le texte littéraire appréhendé comme un prodigieux et étonnant laboratoire langagier, où l’on a la chance d’observer et de comprendre ce que c’est qu’une langue.

**Réponse 2 : (5pts)**

Les institutions scolaires et universitaires jouent un rôle déterminant lorsqu’il s’agit de circonscrire ce qu’est la littérature. R. Barthes affirmait que : «la littérature, c’est ce qui s’enseigne, un point c’est tout». Cette affirmation met en évidence la fonction *légitimante* de ces institutions. Les corpus qu’elles sélectionnent, proposent à la lecture et à l’étude contribuent à délimiter ce qui est - ou n’est pas - littéraire. Et la reconnaissance de bon nombre d’œuvres est de fait passée par leur prescription scolaire, qui les a fait accéder de la paralittérature à la littérature à part entière. Le texte littéraire est ainsi, le plus souvent potentiellement, un texte «de classe».

De la même manière qu’elles définissent ce qu’est la littérature, l’école et l’université définissent aussi comment et pourquoi on la lit : elles fixent en grande partie ses modes de lecture et d’interprétation, les objectifs assignés à son étude.

À ce titre, on peut estimer que la classe constitue une communauté interprétative singulière, qui intériorise, au fil de sa formation, des normes, des attentes, des procédures. R. Barthes souligne à ce propos son rôle irremplaçable pour transmettre des connaissances sur le monde.

La littérature joue, via l’école notamment, un rôle essentiel d’intégration culturelle : en effet elle contribue à l’assimilation de la langue, et elle donne des modèles de représentation et interprétation du monde. Étant aussi une forme légitime de la culture légitime, son étude tend à intégrer les autres éléments culturels.

D’une part, en effet, le texte est traditionnellement considéré comme un modèle langagier. D’autre part, il véhicule une certaine culture que l’école a pour mission de transmettre à l’élève.

**Réponse 3 : (6pts)**

Tout d’abord, lecture privée et lecture publique s’opposent sur de nombreux «signes extérieurs. Diffèrent en effet entre l’une et l’autre :

- Le lieu et la posture - dans l’acception première du terme - du lecteur : dans l’espace clos de la classe, le *liseur* est généralement assis, contraint à l’immobilité.

- Le moment : la lecture scolaire a un temps qui lui est propre : elle est diurne alors que les pratiques privées sont plus souvent nocturnes.

J. Peytard liste quant à lui plusieurs types de difficultés que l’apprenant de langue peut rencontrer :

 «- des difficultés à se situer dans l’institution littéraire» : le non natif ne peut aisément situer l’objet de sa lecture dans le champ littéraire ;

- des «difficultés à situer le texte dans son intertexte : à comprendre un énoncé, parce que manque la connaissance socio-culturelle, parce que les effets de connivence culturelle ne sont pas relevés ni sentis» ;

- des difficultés «à pénétrer les réseaux connotatifs. /.../ Parvenir à pénétrer les lacis de la connotation engage à une connaissance affinée du fonctionnement de la langue et de la diversité des champs socio-culturels».

F. Cicurel évoque quant à elle :

«- des obstacles lexicaux : il s’arrête sur un mot inconnu, en cherche l’explication et oublie le fil du texte ;

- des obstacles liés à l’organisation textuelle parce qu’il connaît mal la syntaxe de la langue et les procédés par lesquels les phrases sont articulées entre elles ; /.../ des obstacles liés au domaine référentiel (contenu, thèmes abordés, allusions).» (Cicurel 1991)